

**Installation du Haut Conseil de l'Éducation  
Intervention de M. Bruno Racine, Président**

**Monsieur le Ministre,**

**Je tiens tout d'abord à vous remercier, au nom de tous les membres du Haut conseil de l'éducation, d'avoir bien voulu procéder vous-même et si rapidement à l'installation de ce nouvel organisme.**

**Nous sommes reconnaissants de la confiance que nous témoignent les hautes autorités respectives qui nous ont nommés et très conscients de l'importance de la mission qui nous est assignée.**

**Ainsi que vous venez de le rappeler, la tâche qui nous attend au cours des prochains mois n'est pas mince. Nous serons en particulier appelés très rapidement à donner un avis sur deux projets de textes majeurs, le socle commun des connaissances et compétences que tout élève devra maîtriser à l'issue du collège, d'une part, le cahier des charges des instituts universitaires de formation des maîtres, de l'autre.**

**L'enjeu est considérable, puisqu'en dépit des progrès remarquables accomplis au cours des dernières décennies par notre système éducatif, celui-ci ne parvient pas à résorber des poches d'échec importantes ni à accroître l'égalité des chances. La notion de socle commun, qui a donné lieu à d'amples débats, s'inspire d'une démarche que l'on retrouve chez plusieurs pays développés confrontés à des problèmes analogues. Il s'agit bien de donner à tous les élèves les moyens qui leur permettront non seulement de réussir leur scolarité, mais aussi d'entreprendre une formation et de bâtir une vie de citoyen. Les termes de la loi de 2004 à son sujet sont très clairs. Les événements qui**

**secouent notre pays en ce moment même démontrent à leur manière la nécessité et l'urgence d'une telle approche. La formation des maîtres bien entendu devra être cohérente avec l'objectif du socle à acquérir par tous les élèves.**

**Dans un second temps, mais qui viendra très vite, nous aurons à remettre au Président de la république notre premier bilan annuel des résultats et des expérimentations du système éducatif. C'est évidemment une tâche considérable et complexe, étant donné l'ampleur même de ce système et la très grande diversité des situations, mais elle participe d'une démarche d'ensemble. Au niveau de l'Etat, la réforme de la loi de finances adoptée à l'initiative du Parlement a pour but de rendre l'action publique plus lisible et d'en permettre l'évaluation. La représentation nationale comme les citoyens de notre pays seront ainsi mieux à même de comparer les résultats aux objectifs affichés. En ce qui concerne l'éducation, la notion de socle commun définit une sorte de contrat entre l'école ou la communauté éducative et l'élève. Il est capital d'être en mesure de juger année après année si notre système atteint ses objectifs ou tout au moins s'en rapproche de manière continue. Le bilan que notre conseil remettra annuellement au chef de l'Etat et qui sera transmis au Parlement devrait ainsi constituer un élément essentiel dans cette relation nouvelle qui est appelée à s'instaurer entre l'Etat et la Nation.**

**Organisme neuf, fort de la diversité des personnalités qui le composent, le HCE ne part heureusement pas de zéro. Il bénéficiera bien sûr de l'expérience acquise par les deux organismes qu'il remplace. Certains de ses membres y ont du reste siégé, quand ils ne l'ont pas présidé pour l'un d'entre eux.**

**Il pourra s'appuyer tant sur les administrations centrales que sur le réseau des rectorats, des inspections d'académie et des établissements de votre Ministère. Le concours de la**

**Direction de l'évaluation et de la prospective, en particulier, lui sera sans nul doute indispensable.**

**Il bénéficiera aussi de l'énorme effort de réflexion et de propositions entrepris en France depuis plus de vingt ans, et en dernier lieu du grand débat sur l'école qui a précédé le vote de la loi d'orientation en 2003 et 2004.**

**Enfin, il sera en mesure de conduire lui-même des études et d'entendre les experts ou les personnalités susceptibles de l'éclairer, et ce dans l'esprit d'ouverture le plus large. Il importe en effet, dans l'esprit qui a présidé à la loi d'orientation, que le HCE puisse formuler ses avis et ses propositions en toute indépendance. C'est dans cet esprit que je compte présider notre conseil, en m'efforçant de dégager à chaque fois une approche susceptible d'inspirer un consensus. La taille du conseil lui permet en effet à la fois de tenir de véritables débats en son sein et de parvenir à des conclusions opératoires. C'est une grande chance qu'il faudra utiliser à plein.**

**Afin de répondre aux objectifs de la loi et à vos attentes, tout doit se mettre en place rapidement, et je sais pouvoir compter sur l'expérience et l'efficacité de Pierre Maurel, qui sera le secrétaire général du HCE. Des locaux sont sur le point d'être trouvés, et je réunirai le Conseil dans les jours qui viennent afin de définir nos méthodes et notre rythme de travail, qui sera, nous en sommes conscients, très exigeant.**

**Aucun de nous n'est certes inoccupé, mais chacun est engagé dans des activités qui, d'une manière ou d'une autre, le sensibilisent à l'importance des enjeux. Je puis vous assurer, monsieur le Ministre, en vous remerciant à nouveau de votre confiance, que chacun est prêt à y consacrer l'engagement nécessaire.**